

SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six le deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY.

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. CLAUZEL Sébastien, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DEGUIRAUD Hélène, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procurator(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen,

Était excusé : M. BIBES Jean Paul,

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 28 janvier 2026 - Date d'affichage : 28 janvier 2026

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS DU CAMPING MUNICIPAL- NOMENCLATURE 7.10

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération en date du 23 janvier 2024 les tarifs du camping municipal avaient été révisés.

Aujourd'hui, il souhaiterait que le tarif adulte soit revu à la hausse soit **6.50€**

Adulte	6.50 €
Enfant de – de 7 ans	2.40 €
Personne supplémentaire jusqu'à 18 ans	4.20 €
Voiture	3.60 €
Moto	3.00 €
Branchement électrique	3.60 €
Achat adaptateur électrique	19.00 €
Location adaptateur électrique	1.50 €
Jeton machine à laver	4.80 €
Douche (personne extérieure au camping)	3.00 €
Garage mort /par nuit	4.80 €
Chien	1.50 €
Boissons	2.50 €
Glaces	1.50 € /2.50 €
Café, thé, infusions	1.00 €
Taxe de séjour	0.29 €
Forfait vidange, remplissage	2.00 €
Forfait 2 adultes + véhicule+ électricité (taxe séjour non comprise)	18.00€
Forfait 2 adultes + véhicule (taxe séjour non comprise)	14.40€

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal

ACCEPTE de fixer les tarifs du camping municipal, à compter du 1^{er} mars 2026, comme indiqué ci-dessus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Antton CURUTCHARRY

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 09/02/2026

Et après transmission en sous-préfecture le 09/02/2026

